

DECISION DU MAIRE N° 51/2023

OBJET : contrat de nettoyage périodique des voies communales au moyen d'une balayeuse.

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération exécutoire n°20/2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat 2 du 12/12/2023 fixant les conditions de nettoyage périodique de l'ensemble des voies communales,

Considérant que le nettoyage périodique des voies communales au moyen d'une balayeuse est devenu nécessaire,

Considérant qu'il convient de déléguer cette prestation de nettoyage des voies communales à une entreprise,

Considérant qu'il convient de faire signer la présente décision par Monsieur le Premier Adjoint, Marcel COSTE, en raison de l'absence de Monsieur le Maire, Jean-Claude TORRENS,

DECIDE

ARTICLE 1 : De confier la prestation de service pour le nettoyage périodique des voies communales au moyen d'une balayeuse, à la société Sud Rabotage Balayage domiciliée 3170, Avenue Julien Panchot – 66000 PERPIGNAN et représentée par Monsieur Rafaël AREVALO, chef d'agence.

ARTICLE 2 : La prestation de service est convenue pour un nettoyage périodique des voies communales au moyen d'une balayeuse à raison de 2 passages par mois. Cette prestation débutera le 12/01/2024 et prendra fin le 31/12/2024.

ARTICLE 3 : Le montant forfaitaire par prestation de service s'élève à 468,00 € TTC (quatre cent soixante-huit euros toutes taxes comprises) soit 936,00 € TTC (neuf cent trente-six euros toutes taxes comprises) par mois.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal site Côte Vermeille, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 19 Décembre 2023

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,

JEAN-CLAUDE
TORRENS ID

Signature numérique de
JEAN-CLAUDE TORRENS
ID
Date : 2023.12.20 14:02:36
+01'00'

Marcel COSTE